



Date de la convocation :
16 octobre 2026

Nombres d'administrateurs :
13
Présents : 10
Absents : 1
Absents représentés : 2
Votants : 12

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Numéro :
2026FG-042

OBJET :

**Prise d'acte de la
dotation soins
notifiée par l'ARS
pour l'EHPAD
L'Ensolelhada**

Secrétaire de séance :
Delphine CASTINEIRA
Directrice CCAS

Envoyé en préfecture le 22/10/2026

Reçu en préfecture le 22/10/2026

Publié le 23/10/2026

ID : 034-263400640-20261021-2026FG0420-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un octobre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Fabrice GARNIER.

Membres présents :

Mme Valérie DUPONT, M. Fabrice GARNIER, Mme Danielle LAGRIFFOUL, Mme Carmen PANAFIEU, Mme Géraldine SCRAVAGLIERI, Mme Sylvie VAN DOORN, Mme Gloria CABANEL, Mme Ligia KOWAL, Mme Josselyne ROMIEU, Mme Nicole VIDOT.

Membres excusés et représentés par pouvoir : M. BLANC Bernard pouvoir donné à Mme Danielle LAGRIFFOUL, M. FORET Pierre pouvoir donnée à Carmen PANAFIEU.

Membres absents : M. FOURNEL Jean-Marie.

Exposé des motifs :

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L.313-12, L.314-2 et L.314-7 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à la tarification et au financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles R.314-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs à la procédure budgétaire des établissements sociaux et médico-sociaux ;

Vu les articles R.123-20 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs aux compétences du Conseil d'administration des Centres Communaux d'Action Sociale ;

Vu la délibération n° 2026-010 du Conseil d'administration du 2 mars 2026 approuvant l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 de l'EHPAD L'Ensolelhada ;

Vu la décision tarifaire n° 20266370 de l'Agence Régionale de Santé Occitanie en date du 30 juin 2026 fixant la dotation soins de l'EHPAD L'Ensolelhada pour l'exercice 2026, applicable à compter du 1er juillet 2026 ;

Considérant que l'EPRD 2026 de l'EHPAD L'Ensolelhada a été élaboré et approuvé par le Conseil d'administration avant la notification de la décision tarifaire définitive de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

Considérant que la décision tarifaire n° 20266370 du 30 juin 2026 fixe désormais de manière définitive le montant de la dotation soins attribuée à l'établissement pour l'exercice 2026 ;

Considérant que cette dotation constitue une recette de financement arrêtée par l'autorité de tarification compétente et s'impose à l'établissement ;

Considérant qu'il convient d'informer le Conseil d'administration du montant notifié par l'Agence Régionale de Santé Occitanie et d'en prendre acte en vue de son intégration dans les documents budgétaires et financiers de l'établissement ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président,
Le conseil d'administration :**

Article 1 : Prend acte de la notification par l'Agence Régionale de Santé Occitanie de la dotation soins attribuée à l'EHPAD l'Ensolelhada pour l'exercice 2026, fixée à **1 228 899,74 €**.

Article 2 : Dit que cette dotation sera intégrée aux documents budgétaires et comptables de l'établissement conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Dit que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S.
Fabrice GARNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice Garnier', is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' around the perimeter and a central emblem featuring a figure. A horizontal line is drawn through the signature and the stamp.